

Propositions pour un plan de sauvegarde et de relance des musiques actuelles en région AURA

“

Les musiques actuelles, qui touchent à la fois l'intime et la cohésion de nos territoires, participent au rayonnement artistique, culturel et touristique de notre région ainsi qu'à la vitalité de ses territoires et habitants.

Cette région, terres d'artistes et de festivals, est une terre de créations, d'innovations et de constructions d'une véritable filière économique (labels, diffuseurs, distributeurs, producteurs, collectifs d'artistes, luthiers...) portée par des femmes et des hommes qui en sont les ambassadeurs.

Au-delà du seul aspect économique, les acteurs de la culture et plus particulièrement ceux des musiques actuelles jouent un rôle central dans notre société ; celui de laisser libre court à l'imaginaire par le partage d'émotions, celui de nourrir l'interaction entre un public debout et des artistes sur scène mais surtout celui d'affirmer que quelque soit notre histoire nous vivons bien dans le même monde.

C'est cette interaction, entre rayonnement territorial, création artistique et lien social qui font de notre secteur un enjeu majeur pour demain.

Au printemps dernier, l'ensemble de ce secteur a été durement touché, sa survie a été possible grâce aux plans d'urgence de l'Etat, du CNM, de la Région et d'autres collectivités territoriales, et à l'inventivité des acteurs pour rebondir et s'adapter à ce contexte sans précédent. Premiers arrêtés, les concerts, bals et festivals de musiques actuelles n'ont toujours pas pu reprendre dans leur configuration debout, laissant nombre de salles fermées, de festivals en suspens et d'équipes en impossibilité de reprendre leur activité. Cette situation inédite et prolongée entraîne un rapport au public qui s'en trouve bouleversé dans son essence.

L'impact économique est sans précédent pour ce secteur, parmi les plus autofinancé du spectacle vivant, laissant toute une chaîne d'associations, d'entreprises et d'emplois artistiques dans l'incertitude.

En complément des plans d'urgences, il faut un plan de sauvegarde et de relance afin d'accompagner, de valoriser, et surtout de réinventer ce qui fait la spécificité des acteurs des musiques actuelles, qu'il s'agisse des musiques amplifiées, du jazz, des musiques traditionnelles ou du monde, quels que soient leurs statuts (associations, entreprises...) ou leurs activités.

C'est donc un nouveau mode de relation que nous souhaitons porter avec vous afin d'être plus efficient, plus durable, et surtout plus à l'écoute des territoires et des publics de notre région.

”

Concertation Réseaux Musiques Actuelles Auvergne-Rhône-Alpes
AMTA - CMTRA - GRAND BUREAU - JAZZ(s)RA

1 Une concertation organisée, réactive et constructive



“

Cette crise sanitaire dure et, de ce fait, la période de reprise d'activités reste totalement imprévisible. Le budget 2021 affecté au secteur des musiques actuelles doit prendre en compte cette incertitude et être à la fois un budget de sauvegarde ainsi qu'un budget de relance. Il devra être en phase avec cette situation incertaine et donc suffisamment souple et réactif pour s'adapter à son évolution.

Cette réactivité du soutien de l'action publique nécessite une connaissance actualisée de la situation en temps réel, de son évolution et de ses perspectives. Cela implique un partenariat fort et organisé entre les acteurs de la filière ou leurs représentants et l'ensemble des interlocuteurs publics intervenant dans le champ du spectacle vivant en région : les différents niveaux de collectivités, les services déconcentrés de l'Etat concernés. La concertation devient de ce fait un outil de dialogue majeur et incontournable pour apporter des réponses appropriées à une situation inédite, en mouvement constant.

”

Trois niveaux de concertation sont nécessaires

Une instance de concertation pérenne associant Etat, Région, collectivités territoriales et acteurs de la filière.

Elle permettra aux différentes collectivités d'être au plus près des réalités du terrain et de pouvoir ainsi adapter leurs outils et dispositifs de soutien « en temps réel ».

Les spécificités économiques, culturelles, de pratiques et d'accueil des publics des musiques actuelles dans leur diversité (musiques actuelles amplifiées, musiques traditionnelles, jazz et musiques improvisées) induisent une prise en compte particulière. La concertation acteurs / collectivités et le dialogue inter-collectivités devront permettre d'identifier formellement une politique organisée et articulée de soutien aux acteurs des musiques actuelles par les différents échelons des collectivités territoriales.

Une concertation avec les préfetures.

La reprise de l'activité est liée à l'application de protocoles sanitaires dont le cadre général est fixé par l'Etat, auxquels s'ajoutent des mesures territoriales relevant des préfetures, habilitées parallèlement à délivrer des autorisations dérogatoires. Les acteurs, aux regards de la nécessaire compréhension de leurs contraintes d'organisation et de la complexité des procédures, ont besoin de travailler en direct et en bonne intelligence avec les préfetures.

Exemples : Mise en place d'un référent culture au sein des préfetures / Mise en place de commission consultative composée d'acteurs des musiques actuelles et d'un référent DRAC pour établir les protocoles sanitaires départementaux et délivrer les autorisations.

Un dialogue plus fluide avec l'Education Nationale

Chacun s'accorde sur le rôle spécifique et fondamental de l'Éducation Artistique et Culturelle favorisant l'accès à la culture pour tous. L'EAC a été identifiée comme le levier premier de la continuité de l'activité artistique. Le contexte de la crise génère des contraintes particulières d'intervention qui impliquent une collaboration étroite avec les Académies en région, en lien avec la DRAC et les collectivités territoriales impliquées dans l'EAC.

2

Soutenir l'écosystème - Survivre, maintenir et relancer

“

Dans ce contexte où le spectacle vivant est à l'arrêt notamment dans sa dimension de rencontre avec les publics en présentiel, les acteurs de la filière s'ingénient à maintenir une activité en lien avec leurs missions : nouvelles formes de diffusion numérique des contenus pour le spectacle vivant et la musique enregistrée, accueil en résidence de création avec mesures sanitaires, actions d'éducation artistique et culturelle adaptées au contexte etc...

Dans l'attente d'une reprise à 100%, correspondant à la réouverture des salles au public en jauge pleine, à la possibilité de ré-organisation des tournées, à l'utilisation de l'espace public pour le spectacle et plus généralement à la remise en route d'une économie « normale », ces activités permettent de maintenir des emplois administratifs, techniques et artistiques sur l'ensemble du territoire.

”

Nous proposons trois types de financement

Pour permettre la survie des structures

Un fonds d'urgence complémentaire aux différentes mesures de l'État, afin d'intervenir auprès de structures qui, malgré ces aides, resteraient menacées à terme.

Un fonds de soutien aux structures qui ne bénéficient d'aucune aide de l'Etat, du Conseil régional ou de collectivités territoriales. Plusieurs catégories d'acteurs, indispensables à l'écosystème culturel, sont fortement impactées dans leur équilibre économique, sans pour autant présenter les caractéristiques structurelles correspondantes aux aides institutionnelles existantes (ex : structure sans salarié permanent, tiers lieux, petites compagnies ou collectifs, producteurs indépendants..).

Pour permettre aux structures de maintenir de l'activité et de s'adapter à cette période où la diffusion est nulle ou dégradée, nous proposons que soit mise en place :

Une aide à la production d'activités

Face à cette situation, les professionnels savent être force de proposition pour s'adapter et pouvoir maintenir une offre culturelle. Un fonds dédié, suffisamment souple et transversal pour soutenir ces initiatives, serait un levier incontournable pour remettre en marche notre secteur. Il pourrait être attribuée en fonction de critères tels que la rémunération des artistes, une présence de public/d'auditeurs en réel ou virtuel ou un travail de création à diffusion ultérieure, etc...

Ce fonds d'aide à la production d'activités pourrait concerner de multiples initiatives existantes ou à imaginer collectivement. Parmi celles d'ores et déjà repérées, nous pouvons citer :

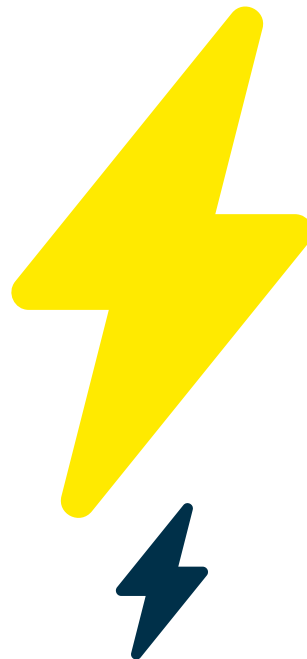
- le maintien des événements en respect des protocoles sanitaires (jauge réduite, frais de sécurité..)
- un soutien spécifique aux activités de la filière phonographique, très impactées par la crise
- un soutien à la tournée en région AURA. Lors de la reprise, de nombreux projets conçus pendant la période d'arrêt ou juste avant cette période, vont devoir rencontrer le public en région. Nous proposons la création d'une ligne de soutien accompagnant les tournées des artistes régionaux dans leur région et favorisant les coproductions entre producteurs et lieux de diffusion.



préserver la diversité, le maillage territorial et le maintien de projets structurants pour notre territoire, et favoriser la relance de l'activité sur le moyen et long terme :

Le conventionnement pluriannuel et l'aide au fonctionnement.

Le constat est maintenant partagé par tous : cette crise aura des répercussions sur plusieurs années. Les acteurs, pour reconstruire, vont avoir besoin d'une visibilité sur le long terme. Nous proposons d'intensifier le nombre d'acteurs conventionnés sur plusieurs années ou financés au fonctionnement, et de diversifier la typologie de ces acteurs (diversité d'activités y compris les producteurs, diversité musicale...) bénéficiant de ces dispositions



3 Préserver l'emploi et les compétences

“ Deuxième région de France pour l'emploi culturel, la crise menace ce dynamisme construit sur le long terme.

Deux axes sont à prendre en compte :

- préserver les emplois existants
- re-dynamiser la création d'emploi.

Les aides à l'emploi initiées par les dispositifs nationaux (Fonpeps, emploi aidé, emploi jeune) et régionaux (emploi tremplin), ont permis au secteur des musiques actuelles de pérenniser nombre de postes.

Face à cette crise, l'emploi devient central pour maintenir un secteur dans une filière professionnelle.

”

Ces aides à l'emploi pourraient se concentrer sur deux enjeux importants

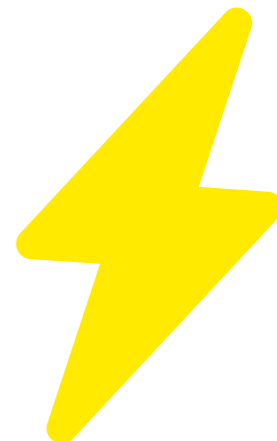
Des aides sur 3 à 4 ans

Pour permettre aux structures d'avoir le temps de rendre les postes pérennes avec une autonomie de financement. Ces aides pourraient être associées à des accompagnements dédiés pour que les structures puissent établir un plan de pérennisation.

Les aides Fonjep liées au secteur de l'éducation populaire peuvent être une source d'inspiration à adapter au secteur musical.

Des aides à la mutualisation de poste

Pour faciliter le rapprochement de structure et le partage de compétences. Là aussi, un accompagnement favoriserait la réussite de la mutualisation à long terme.



4 Reconquérir les publics

“ Face à cette crise majeure, notre relation avec les publics va être durablement changée : les lieux de diffusion fermés ou ouverts dans un mode d'accueil dégradé (arrêt depuis mars 2020 des concerts debout et des activités de bal), des actions culturelles et une pratique amateur mises en pause, des actions d'EAC en milieu scolaire ou en direction de publics fragilisés rendues difficiles face aux nouveaux protocoles sanitaires... Notre reconquête des publics va être longue et devra être soutenue. ”

Nous demandons à l'Etat, la Région et aux collectivités territoriales :

Un plan de communication dédié au retour des publics

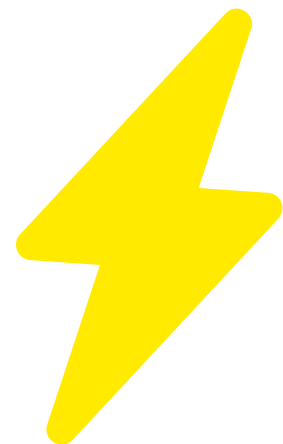
Dans les lieux de diffusion et dans les festivals avec des messages ciblés et positifs en fonction des publics et des esthétiques.

De faciliter l'accès à l'espace public, aux lieux de diffusion et aux espaces de pratiques musicales et dansées. Les pratiques concernées doivent être de nature professionnelles comme amateurs, toutes deux étant indissociables.

Pour que la culture puisse être partout, accessible à tous les publics, au plus près des populations. Cela peut passer par une ouverture d'un plus grand nombre de salles municipales ou de jardins publics, et de mises à disposition plutôt que des locations.

D'augmenter les financements destinés à l'EAC et à la médiation

La fermeture d'espaces de convivialité et de pratiques artistiques pendant la crise sanitaire a augmenté l'éloignement de publics déjà éloignés de l'offre musicale.



5 Développer le contrat de filière Musiques Actuelles (Etat, Région, CNM)

“

Ce contrat mis en place en 2020 permet, dans une concertation avec les acteurs, d'accompagner ou de dynamiser des initiatives n'entrant pas dans les dispositifs d'aides existantes. Le CNM affiche ces contrats régionaux comme le “fer de lance” de son action territoriale.

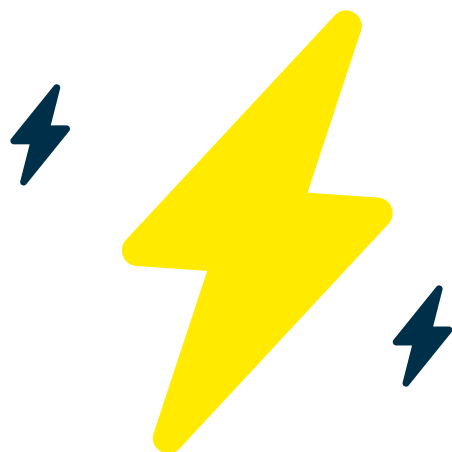
Ce contrat en AURA correspond à une véritable attente des acteurs. Le nombre important de dossiers déposés lors des premiers appels à projet en est un témoignage édifiant. Il confirme ainsi les capacités d'un secteur à innover et à s'adapter aux réalités des territoires.

Au regard de la taille de notre région et de la nécessité d'élargir les possibilités d'appui à des projets territoriaux qui ne sont pas pris en compte par les soutiens actuels, il faut envisager une montée en puissance de ce contrat de filière.

”



Nous proposons que l'enveloppe globale de 110 000 € en 2020 soit, en concertation avec les partenaires, augmentée de façon significative en 2021 et qu'une progression annuelle soit programmée jusqu'à l'échéance du contrat en 2024.



6 Proposer une représentation des réseaux régionaux au CNM

“ Le CNM, nouvel outil fort de l'État, pour le soutien et le développement de la filière musique, est en phase de construction.

Il affiche une volonté de soutien aux territoires régionaux, notamment dans le cadre des contrats de filière.

”

⚡ Cette volonté doit s'accompagner d'une représentation identifiée et formalisée de notre région dans les instances du CNM.

